

MALISSE ET WICKMAYER REPRIMANDES ?

RTBF - 22 oct. 2009

Le procureur de la Commission de discipline du tribunal anti-dopage flamand a requis des réprimandes à l'encontre de Yanina Wickmayer et Xavier Malisse pour quelques "oublis" dans leurs emplois du temps.

La Commission de discipline du tribunal anti-dopage flamand n'a pas demandé de suspensions à l'encontre de Yanina Wickmayer et Xavier Malisse qu'elle avait convoqués jeudi à Gand pour défauts de localisation. Le procureur du tribunal, Geert Cheyns, a requis des réprimandes pour le principe. Johnny Maeschalck, assurant la défense des deux Belges, engagés dans des tournois à l'étranger et absents jeudi, a plaidé des fautes de procédures. Le jugement sera rendu le 5 novembre.

Yanina Wickmayer, récente demi-finaliste à l'US Open et victorieuse du tournoi de Linz dimanche dernier, ainsi que Xavier Malisse, 132e joueur mondial, devaient expliquer pourquoi ils n'auraient pas rempli de manière adéquate les formulaires ADAMS (Anti-Doping Administration and Management System), qui obligent les sportifs à fournir leur emploi du temps des prochains trois mois via internet ou par SMS.

Wickmayer est accusée de trois "oublis" au cours de ces 18 derniers mois. Malisse a deux manquements à sa charge, mais a de surcroît manqué un contrôle. Ces infractions équivalent en principe à un contrôle positif et sont susceptibles d'une suspension pouvant aller jusqu'à 2 ans.

La défense de Xavier Malisse (engagé au Challenger d'Orléans) et Yanina Wickmayer (engagée à Luxembourg) a plaidé pour des fautes de procédure qui, selon lui, doivent aboutir à la nullité des charges pesant sur ses clients, qu'il a qualifiés de "victimes administratives". Johnny Maeschalck a aussi fait remarquer que le principe des "whereabouts" est contesté devant le Conseil d'Etat et que la fédération de tennis n'a adapté ses règlements que le 4 septembre dernier. Or les reproches formulés à l'encontre de Xavier Malisse datent du 14 août et du 1er septembre pour Yanina Wickmayer et concernent en outre des faits datant de la première moitié de l'année.

Dès le début de l'audience jeudi, le procureur avait déjà été clair en annonçant qu'il ne voulait pas mettre en péril la carrière des deux sportifs. "Il ne s'agit pas ici de pratiques dopantes dans le sens premier du terme", a expliqué Geert Cheyns, "mais nous parlons ici de négligence ou de nonchalance. Je veux cependant donner un signal clair aux sportifs: il convient de respecter les règles. Ainsi je ne demande pas de suspension de fait, mais une réprimande pour le principe."

Le VDT a été fondé fin août à l'intention des sportifs d'élite. Si Xavier Malisse et Yanina Wickmayer sont les deux premiers sportifs belges à se présenter devant le tribunal flamand antidopage, un troisième sportif, dont le nom n'a pas été communiqué, a aussi été entendu jeudi pour des faits similaires. Il était aussi défendu par Maître Maeschalck. "Croyez-moi", a-t-il commenté. "C'est une situation absurde. Malisse et Wickmayer sont les deux premiers d'une longue liste susceptibles d'avoir des problèmes en raison du zèle des employés de la commission antidopage flamande. Bientôt, je vais devoir dormir ici...!"

DEUXIEME CAS DE DOPAGE DES JEUX EST DECOUVERT

CCTV.com - 22 oct. 2009

UN ombre au tableau de ces Jeux Nationaux... La Chine a rapporté un deuxième cas de dopage aujourd'hui jeudi. La tireuse Li Jie, de la région autonome de Mongolie Intérieure, a été contrôlée positive à des bêta-bloquant prohibés. Li a été testée positive au propranolol, utilisé pour prévenir tout tremblement dans les compétitions comme le tir et l'archerie.

Li Jie avait obtenu la 4ème place au pistolet à air comprimé de 10 mètres et 49ème du pistolet 25 mètres. Ses résultats ont été annulés par le comité d'organisation. Les fédérations sportives prendront aussi des mesures punitives. Cet incident intervient seulement 5 jours après que la rameuse du Henan, Guo Linna, a été elle-aussi testée positive à un stéroïde, le norandrostenedione 19.

CYCLISME/DOPAGE: DUVAL CONTROLE POSITIF

Le Figaro - 23 oct. 2009

Le coureur français Aurélien Duval (Française des Jeux) a fait l'objet début octobre d'un contrôle antidopage positif (stimulant), selon l'Union cycliste internationale (UCI).

Duval, qui a le droit de demander une contre-analyse, a été suspendu à titre provisoire dans l'attente d'une procédure ouverte par sa fédération nationale, a précisé l'UCI.

REVUE DE PRESSE du 29 octobre 2009

Le Champenois, qui est âgé de 21 ans, s'est surtout fait connaître dans le cyclo-cross. Il a intégré la Française des Jeux à l'été 2008 en tant que stagiaire avant d'être titularisé cette année.

Aurélien Duval a décroché la médaille d'argent de la course espoirs dans les Championnats du monde de cyclo-cross 2008. Il a aussi gagné deux titres nationaux dans cette discipline, en juniors et en espoirs.

Cette saison, le Français a été longtemps indisponible à cause d'une distension des ligaments. Il a surtout couru dans la seconde partie de saison et a participé samedi au Tour de Lombardie, sans terminer l'épreuve.

La substance en cause (norfenfluramine) est un stimulant, interdit seulement en compétition. Son effet anorexigène est surtout recherché dans un but d'amaigrissement.

Duval a été contrôlé le 1er octobre à l'occasion du Circuit franco-belge.

MAROC: UNE FATWA DES OULEMAS (THEOLOGIENS OFFICIELS) INTERDIT LE DOPAGE

La Croix - 23 oct. 2009

RABAT, 23 oct 2009 (AFP) - Le Conseil supérieur des oulémas du Maroc (théologiens officiels) a récemment émis une fatwa interdisant aux athlètes de recourir au dopage, a-t-on appris vendredi de source officielle.

Cet avis religieux a été prononcé le 14 octobre par l'instance chargée de la consultation religieuse et de la promulgation des fatwas sur la base d'arguments d'ordre théologique, éthique, social et sanitaire, indique un communiqué du Conseil supérieur.

L'instance de la fatwa avait été saisie il y a plusieurs mois par le président de l'Association marocaine de sensibilisation contre le dopage dans le sport (AMSOS) Lahcen Karam, qui avait demandé un avis religieux sur cette pratique.

Les oulémas ont fondé leur avis en s'appuyant sur la perception de la pratique du sport par l'islam. Le recours au dopage étant une pratique récente, les oulémas ont opté pour des déductions inspirées du principe de l'ijtihad, une composante de la jurisprudence en droit musulman.

Selon les oulémas, "le produit dopant est une substance inoculée au sportif afin de parvenir à un exploit par des moyens illégitimes", peut-on lire dans la fatwa.

Lahcen Karam a déclaré à IslamOnline, un site internet très populaire dans le monde arabe, que "cette fatwa est une première mondiale qui se base sur un fondement religieux, elle s'ajoute aux autres textes de loi existant".

En 2009, le Maroc a entamé des procédures pour la création d'un laboratoire national de contrôle antidopage et une législation a été élaborée.

LA CHAMPIONNE CHINOISE DU 100 METRES ECHOUÉ UN CONTROLE ANTIDOPAGE

La Presse Canadienne - 26 oct. 2009

PEKIN — La sprinteuse chinoise Wang Jing, récente gagnante du 100 m aux championnats nationaux, a échoué un contrôle antidopage et elle fait face à une suspension à vie des responsables de l'athlétisme chinois.

Wang, âgée de 21 ans, a été privée de sa médaille d'or qu'elle a remportée aux championnats nationaux jeudi dernier, a précisé le porte-parole de l'événement, Sun Yuanfu.

Les urines de Wang ont montré un taux élevé de testorérone, a expliqué Sun, ne fournissant aucun autre détail.

L'athlète de la province du sud-est de Fujian a été exclue des championnats et elle n'a pu prendre part à la finale du 200 mètres pour laquelle elle s'était également qualifiée. Wang avait pris part à la finale du 200 mètres aux championnats juniors de 2006.

Une suspension dans ces circonstances est habituellement de deux ans.

Mais le vice-directeur du Centre administratif de l'athlétisme chinois a informé les médias chinois, lundi, que Wang pourrait être bannie à vie. Elle a le droit de faire appel.

Wang ne conteste pas les résultats du test mais dément tout dopage volontaire.

UN AN DE SUSPENSION POUR LE GYMNASTE YURI VAN GELDER

7sur7 - 26 oct. 2009

Le Néerlandais Yuri Van Gelder a été suspendu un an par la commission de discipline de sa fédération de gymnastique (KNGU) après avoir été contrôlé positif à la cocaïne en juin dernier lors des championnats nationaux des

Pays-Bas.

Yuri Van Gelder, spécialiste des anneaux, a reconnu les faits. Sa suspension est effective depuis le 13 juillet dernier et pourrait dès lors entrer en ligne de compte pour les Mondiaux en octobre à Rotterdam. Par contre, une participation aux jeux Olympiques de Londres en 2012 est exclue.

Le Comité International Olympique a en effet décidé l'an dernier que toute suspension pour dopage dépassant les 6 mois interdisait d'office à un athlète de rentrer en ligne de compte pour les deux premiers JO (été et hiver) suivant la fin de la suspension.

UN DECRET ANTI-DOPAGE POUR LE NOUVEL-AN

7sur7 - 26 oct. 2009

L'arrêté actualisant la liste des produits dopants interdits dans le sport sera déposé au gouvernement après la Toussaint et l'avant-projet de décret devant répondre aux critiques de l'Agence mondiale Anti-dopage (AMA) devrait passer au gouvernement à la fin de l'année ou au début de l'an prochain, a indiqué lundi le ministre des Sports, André Antoine, en Commission du parlement de la Communauté française.

Les députés Pierre Migisha (cdH) et Daniel Senesael (PS) y ont interrogé le ministre, évoquant les récentes déclarations d'un coureur cycliste amateur sur la facilité à se procurer des produits et à éviter les contrôles. Ils ont aussi évoqué les griefs émis par l'AMA envers la Communauté pour non-conformité de sa réglementation avec la Charte mondiale antidopage.

Pour permettre au décret de répondre à ces critiques, trois dispositions doivent être considérées, sur la localisation du sportif (avec respect de la vie privée), les sanctions et les autorisations exceptionnelles de certains produits illicites pour raison thérapeutique, a précisé M. Antoine.

Par ailleurs, la Belgique a répondu aux critiques de l'AMA concernant la dispersion des compétences en confiant l'échange d'informations sur le dopage à un Conseil rassemblant tous les niveaux de pouvoir.

Quant aux sanctions, la Communauté a désigné des juristes chargés de standardiser les procédures confiées aux fédérations sportives. La collaboration avec les procureurs du Roi, auxquels les PV de contrôle sont transmis, a fait l'objet d'un nouveau protocole de collaboration, a encore précisé le ministre.

GONLUM SUSPENDU POUR DOPAGE

BasketNews.net - 27 oct. 2009

L'absence de Kerem Gonlum (2,08 m, 31 ans) à l'Euro avait surpris. Elle s'explique désormais puisqu'il a été suspendu pour un an par la fédération turque pour dopage.

L'intérieur d'Efes Pilsen a été testé positif lors du match 5 de la finale de la ligue turque en fin de saison dernière. En plus de sa suspension, il a écopé de 10.000 euros d'amende, et son club de 30.000.

ANDRE AGASSI ADMET AVOIR CONSOMME DE LA DROGUE DURANT SA CARRIERE

AFP - 27 oct. 2009

LONDRES — Le champion de tennis américain Andre Agassi a admis avoir été contrôlé positif à une drogue dure en 1997 et avoir menti aux autorités sportives pour éviter une suspension pour dopage, dans une autobiographie dont le Times de Londres publie mercredi des extraits.

Détenteur de huit titres en Grand Chelem, Agassi indique qu'il était très accro à la méthamphétamine, une drogue synthétique qui provoque l'euphorie, au moment où sa carrière était au plus bas.

Le champion, âgé aujourd'hui de 39 ans, révèle aussi qu'il a toujours détesté en secret jouer au tennis et qu'il a vécu dans la crainte d'un père violent.

Dans le livre, qui doit paraître aux Etats-Unis sous le titre "Open: an autobiography" le 9 novembre chez Knopf, une entité de l'éditeur Random House, le "Kid de Las Vegas" (son surnom) explique avoir pris de la "crystal meth" (autre nom de la métamphétamine) en 1997 parce qu'il n'avait plus la forme et avait des doutes sur son mariage avec l'actrice Brooke Shields.

Il raconte ainsi en détails comment il a consommé cette drogue pour la première fois, chez lui, avec la complicité de son assistant, un certain "Slim", et l'état d'euphorie qui l'a envahi. "Je ne m'étais jamais senti aussi vivant, plein

d'espoir et avec autant d'énergie", dit-il.

Après un contrôle antidopage positif, il a réussi à duper l'Association des joueurs de tennis professionnels (ATP) en mentant, évitant ainsi des sanctions qui auraient pu compromettre sa carrière: trois mois de suspension pour consommation récréative de drogue.

"J'ai écrit une lettre à l'ATP pour les informer que Slim était un consommateur régulier de drogues et qu'il mélangeait souvent la +meth+ avec des sodas, ce qui était vrai. Mais j'ai ajouté que j'en avais bu un par accident".

"J'ai eu honte évidemment et me suis promis que ce mensonge marquait la fin de tout ça", affirme-t-il.

L'ATP, qui avait décidé de classer le dossier, a réagi mercredi dans un communiqué, soulignant qu'elle n'avait "ni le pouvoir ni les moyens de décider de l'issue d'une affaire de dopage", l'autorité en incombant à un tribunal indépendant.

La Fédération internationale de tennis (ITF) s'est elle déclarée "surprise et déçue" des déclarations d'Agassi, estimant qu'elles "ne reflètent en aucune façon le fait que le programme antidopage du tennis est l'un des plus rigoureux et les plus complets dans le sport".

Après s'être enfoncé en 1997 dans les profondeurs du classement mondial de l'ATP (jusqu'à la 141e place mondiale), l'Américain a relancé sa carrière l'année suivante en revenant dans le Top 10 des meilleurs joueurs. En 1999, après sa victoire à l'US Open, il était déjà redevenu N.1 mondial.

Médaillé d'or aux jeux Olympiques d'Atlanta en 1996, le très populaire Agassi a pris sa retraite en 2006 après 20 ans de carrière durant laquelle il a laissé sa marque auprès du public grâce à ses résultats mais aussi à ses tenues vestimentaires, ses coupes de cheveux et ses conquêtes féminines.

Après avoir un temps fréquenté la chanteuse Barbara Streisand, puis avoir été marié deux ans à Brooke Shields, il a épousé en 2001 l'ancienne championne allemande Steffi Graf, avec laquelle il a eu deux enfants.

Agassi est un des rares joueurs de l'histoire à avoir remporté les quatre tournois du Grand Chelem. Outre l'Américain, seuls Rod Laver, Don Budge, Fred Perry, Roy Emerson et Roger Federer l'ont fait, dont trois seulement (Laver, Agassi, Federer) depuis le début de l'ère Open en 1968.

TOUR DE FRANCE: RAMA YADE SOUHAITE QUE L'UCI ET L'AFLD SE "RAPPROCHEMENT"

AFP - 28/10/2009

PARIS — La secrétaire d'Etat français aux sports Rama Yade a souhaité mercredi que l'Union cycliste internationale (UCI) et l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), en conflit depuis près de trois semaines, se "rapprochent".

"Il est important que l'AFLD et l'UCI se rapprochent", a déclaré la secrétaire d'Etat lors de son passage devant la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Les deux instances sont entrées en guerre ouverte au début du mois d'octobre après la divulgation d'un rapport de l'AFLD relevant des dysfonctionnements lors des contrôles antidopage effectués sur le Tour de France 2009.

L'AFLD, qui avait obtenu de l'UCI d'être associée aux contrôles sur la Grande Boucle, a notamment accusé dans ce rapport l'UCI d'avoir réservé un traitement de faveur à la formation Astana, l'équipe du vainqueur Alberto Contador et de l'Américain Lance Armstrong. Des "accusations infondées" selon l'UCI.

L'UCI et l'AFLD ont depuis annoncé ne plus vouloir travailler ensemble.

"Nous attendons les réponses de l'UCI concernant les remarques de l'AFLD", a toutefois précisé Rama Yade.

DOPAGE: LE CONSEIL D'ETAT CONFIRME LA SUSPENSION DU CYCLISTE ALLEMAND SCHUMACHER

AFP - 28/10/2009

PARIS — Le Conseil d'Etat a rejeté mercredi la demande d'annulation de la suspension de deux ans de compétition sur le sol français infligée au cycliste allemand Stefan Schumacher, contrôlé positif à l'EPO Cera deux fois lors du Tour de France 2008.

Dans son communiqué, le Conseil d'Etat "estime que les méthodes d'analyse des échantillons sanguins ont été régulières" et "accepte que (l'AFLD) puisse procéder à des analyses +rétrospectives+ sur un échantillon déjà testé".

Le Conseil d'Etat estime en conséquence que la décision d'interdire à Schumacher "de participer à toute manifestation ou compétition sportive organisée par les fédérations sportives françaises" est valable.

Lors de la Grande Boucle 2008, épreuve dont il avait remporté deux étapes Schumacher, 28 ans, a été contrôlé positif les 3 et 15 juillet. Le mois suivant, il a également subi un contrôle positif au même produit lors des JO de Pékin.

D'abord sanctionné en France, Schumacher a vu cette sanction prononcée par l'AFLD étendue par l'Union cycliste internationale (UCI) aux autres pays.

DOPAGE: LA FIFA VA ETUDIER L'INTRODUCTION DU PASSEPORT BIOLOGIQUE

AFP – 28/10/2009

NEUCHÂTEL — Le président de la Fédération internationale de football Sepp Blatter a annoncé mercredi que la Fifa allait discuter avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) jeudi de l'opportunité d'introduire un passeport biologique pour les footballeurs.

"Ce passeport biologique, c'est ce que nous voulons réaliser et nous voulons faire un pas en avant dans la lutte antidopage", a déclaré Blatter mercredi lors d'un débat sur le dopage à Neuchâtel.

"On est en train de travailler dessus. Demain (jeudi) on aura des réunions avec l'AMA", a-t-il ajouté. La réunion devrait se tenir au siège de la Fifa à Zurich.

Le passeport biologique consiste à détecter le dopage à partir des effets sur l'organisme d'un athlète avec un suivi dans le temps, plutôt que de réaliser des contrôles sanguins et urinaires aléatoires.

La Fifa et l'AMA ont souvent eu des divergences de point de vue sur les mesures antidopage.

Blatter a refusé de contraindre les footballeurs à être disponible 365 jours par an pour des contrôles hors compétition, une mesure introduite cette année pour tous les sportifs d'élite dépendant de l'AMA.

L'AMA et la Fifa ont également été en désaccord à propos de la durée des sanctions en cas de contrôle positif.

Au cours du débat, Blatter a estimé que le passeport biologique pouvait "donner plus de liberté aux sportifs", mais il a également mis en doute la fiabilité des laboratoires de l'AMA. "On peut se demander si les tests dans tous les laboratoires sont fiables", a-t-il déclaré.

Le président du Comité international olympique Jacques Rogge, qui prenait également part au débat, a défendu les laboratoires chargés des tests antidopage en soulignant qu'ils devaient répondre à des "critères draconiens".

Selon Rogge, 2% des contrôles antidopage dans le sport se révèlent positifs alors qu'environ 2% des dopés, selon des estimations, parviendraient à passer entre les mailles du filet.

Pour Blatter, ce pourcentage est beaucoup moins élevé chez les footballeurs. D'après le président de la Fifa, seulement 0,3% des contrôles dans le football sont positifs et seuls 0,03% le sont pour des produits améliorant les performances comme les stéroïdes ou les amphétamines, le reste concernant des drogues dites "récréatives".